

UN CONDÉ-SUR-ESCAUT

Un boucher jaloux tire sur sa maîtresse

La nouvelle cité de Condé, qui décidément, semble s'en faire une spécialité, a été dans la soirée de dimanche le théâtre d'un des ces drames passionnels qui mettent aux prises des hommes et des femmes...

LES AMOURS DU BOUCHER

Guignard Emile, 47 ans, tient, rue Clairon, à vingt mètres de la place d'Armes, une boucherie assez bien achalandée...

Guignard habite avec ses enfants : Félix, qui l'aide dans son commerce, et au mois de janvier dernier, soit qu'elle se soit rendue aux avances de celui-ci, soit que la femme n'ait voulu profiter de la situation...

La robuste carnation de la planteuse tabagère s'éclaircit le boucher, et au mois de janvier dernier, soit qu'elle se soit rendue aux avances de celui-ci, soit que la femme n'ait voulu profiter de la situation...

LE DRAME

Dimanche, vers 9 heures du soir, les voisins étaient de nouveau mis en émoi par le bruit d'une violente dispute...

Certains d'entre eux, qui étaient couchés, ne pouvant dormir, se levèrent et parurent d'aller chercher la police...

« C'est un coup de revolver », dit-on dans le quartier, et le lendemain matin, le magistrat était intervenu...

« Je vais vous dresser procès-verbal », dit-il. « Si vous continuez à faire du bruit, je m'en irai avec la police... »

« Non, je reste, répondit-il. Marie lui donna alors deux gifles, le poussa pour le faire sortir et rentra dans sa cuisine. Mais Guignard revint derrière elle et ferma la porte... »

« Une seconde après une nouvelle détonation retentit. Au secours ! criait Marie. L'agent se précipita de nouveau; Guignard était revenu dans la pièce du devant... »

« Mais, pour lui donner un démenti, des plaintes étouffées provenaient du fond. Marie était étendue sur le sol, la main levée sur sa gorge; le sang filtrait à travers son peignoir et ses doigts... »

« Rentrez chez vous, dit l'agent à Guignard. Et, au moment où celui-ci sortait, il demanda main forte, et avec les voisins, il se précipita sur le meurtrier, le conduisit au violon municipal... »

« Le boucher avait encore en sa possession le revolver, une arme de poche, dont il était chargé, et encore chargé de trois balles. Sans cette énergique intervention, il était à craindre que sa sur-excitation, le criminel ne se fut fait justice... »

« Cependant, le docteur Millet, avisé, donna des soins à la victime. Il constata une blessure au-dessus du poulmon gauche, laquelle avait sans doute été touchée, la fracture d'une côte supérieure... »

« Le recours fut fait de la plaie, mais en raison de la grande faiblesse de la blessée, ne jugea pas possible d'extraire la balle... »

« M. Mugnier, commissaire de police, justement retenu à Fresnes par l'incendie de la verrerie, rentra peu après et se mit aussitôt à enquêter sur l'affaire... »

« Marie Chabot, malgré la gravité de son état, put porter témoignage. D'après elle, le soir du dimanche, elle se trouvait dans la cuisine de sa maison avec Guignard... »

« Il n'y a que 5 ans que je suis venue ici, c'est lui qui m'a obligée à venir et quand je refusais d'abord, il me menaçait de son revolver... »

« Le jour, je dus me sauver à la cave parce qu'il me menaçait encore, mais je ne croyais tout de même pas qu'il en viendrait là... »

DESCENTE DU PARQUET

Le parquet de Valenciennes, représenté par MM. Laugée, procureur de la République, Gobert, juge d'instruction; Koker, commis-greffier; le docteur Catrin, médecin-légiste, s'est rendu lundi matin, au tramway de 10 heures, à Condé...

M. Mugnier, commissaire, avec les agents Basquin et Guisez, attendait les magistrats, dans la chambre de la maison... On se transporte d'abord à la maison du crime... Modeste, mais proprement demeuré...

Dans la première pièce, un matériel d'estaminet fraîchement peint. Dans un coin, une enseigna « Au Point du Jour », destinée sans doute à surmonter la porte, qu'il rapporte par Marie Chabot, de son ancienne maison... On fonde, une cour exigüe, dans laquelle s'ouvre la cuisine...

Près de la porte, l'échelle dont la victime avait parlé. La blessée est couchée dans un lit très bas, dans la chambre de droite. Le docteur Catrin se rend auprès d'elle, s'enquiert des personnes qui l'ont pansée et décide d'attendre son confrère, le docteur Millet, qui l'a vue le premier...

Au surplus, Marie Chabot paraît en proie au délire. Tantôt elle pousse des plaintes inarticulées, tantôt elle profère ce cri guttural et hizarre « Bé...ou... ». Par intervalles, elle ouvre les yeux et regarde les personnes présentes. Le praticien avait tenté de l'examiner, mais elle repousse les mains...

« Ne me touchez pas ! » et ensuite : « Je veux qu'on me monte dans ma chambre du haut, j'aurai moins de mal ! » Puis, elle retombe dans le délire. Aussi le médecin-légiste déclare-t-il aux magistrats qu'il ne lui paraît pas possible de procéder à un interrogatoire. Il juge du reste l'état de la victime fort grave et il demande aux femmes qui la soignent, d'éviter le bruit...

« JE L'AIME DE TROP, JAMAIS JE NE L'AI VOULU TUER ! »

De la rue Clairon, le parquet va au commissariat de police, de l'agent de la victime, d'interroger Guignard. Celui-ci est assis au poste d'agent Guisez. Guignard, encore vêtu de ses vêtements de travail, s'entraîne de couill, est un homme robuste, de taille moyenne, de teint assez coloré...

Il monte l'interminable escalier de la mairie, tête nue, l'air ahuri, presque inconscient. Derrière lui, l'agent Basquin apporte les pièces à conviction, qui seront envoyées au greffe : le revolver et le peignoir, en pilou rouge, de la fille Chabot...

M. Gobert pose les questions habituelles d'identité et donne connaissance de l'inculpation. A l'audition de celle-ci, Guignard a un sursaut et dit : « Ça va, ça va... »

« Lui donner la mort ? Oh ! non, je l'aime de trop. J'étais un peu éméché, c'est vrai, nous avions bu tous les deux, mais je n'ai pas l'habitude de frapper, je ne sais même pas me servir d'armes... »

« Pourquoi, dit le juge, elle est fort blessée. — Oh ! quel malheur ! s'exclame le boucher qui foud en larmes, et se trappe la poitrine... »

« Jamais je n'ai voulu tuer, pauvre Marie ! Pauvre Marie ! Est-ce que je ne pourrais pas la voir, si vous plait, monsieur ? » Comment que j'ai fait une affaire pareille. Qu'est-ce que mes enfants disent ?

« Le magistrat lui ritère la question. Avouez-tu avoir tiré des coups de revolver, dans l'intention de tuer sa maîtresse ? — Mais je n'avais pas de revolver dans les mains. J'en avais un dans ma poche, mais je ne m'en suis pas servi. Elle m'a porté deux coups de balayette. Je lui ai donné un coup je ne sais avec quoi. Mais elle ne mourra pas, n'est-ce pas ? »

« Je vais aller en prison, ainsi, Monsieur, et mes enfants, qui en aura du soin. Si j'ai vu le bonheur d'être tué tout de suite ? Et il sanglote bruyamment sans qu'on sache au fond, c'est la pression d'une véritable et profonde émotion... »

« Avant de signer sa déposition, il demande à M. Lapehin, avocat comme conseil. Puis, il conclut, en larmoyant : — Ça fait que je suis un assassin ! », et, en redescendant l'escalier, il renouvelle ses protestations et ses exclamations à la « pauvre Marie »... »

LE MEURTRIER EST ECROUÉ

Guignard, qui était resté au violon municipal, avec interdiction de communiquer avec quiconque, a été amené à Valenciennes dans l'après-midi et écroué.

A SAINT-POL-SUR-MER

Un mari tue sa femme puis se suicide

La plage de Saint-Pol-sur-Mer vient d'être le théâtre d'une tragédie épouvantable. Un homme et une femme, âgés de 42 et 43 ans, se promenaient sur la plage...

« L'homme, âgé de 42 ans, la femme de 43 ans, se promenaient sur la plage et se disputaient. L'homme, qui se trouvait en traitement, rongé par la phthisie... »

« Le repas fut très copieux et se passa joyeusement. Bouille était très gai; il plaisantait bruyamment, se versait de larges rasades, mais un observateur attentif aurait pu remarquer un pli amer de sa lèvre... »

LE DRAME

La Guillotine en Algérie

TROIS TETES SONT TOMBÉES

Le transfert des condamnés de Sidi-bel-Abbès à Bossuet. -- Tragiques étapes. -- L'exécution.

Alger, 27 juin. — C'est aujourd'hui que les trois bandits indigènes Cheikh, Chéik, Mohamed ben Sifman, Nour Bouchta, qui assassinèrent dans la forêt de Daya, le 16 septembre 1906, l'inspecteur Dubois et son brigadier Barhier, vont porter leur tête sur l'échafaud...

Le forfait des trois bandits fut si atroce, les perpétrèrent leur double crime avec une si effroyable cruauté que M. Fallières rejeta le recours en grâce qu'ils avaient formé.

LE TRANSFERT DES CONDAMNÉS

Réveillés hier à cinq heures par les gendarmes du poste de la gare, les condamnés furent conduits dans les lieux du crime pour supplément d'information, les condamnés se rendirent compte qu'ils sortaient de la prison de Sidi-bel-Abbès...

« Impassibles, sans que rien ne décelât leurs sentiments, les condamnés regardèrent passer les trois hommes qui vont à la mort et qui, redoutables malgré tout, peuvent encore attirer la mort sur eux, les railleurs... »

« Cette fois, explique-t-il, on songe que les trois bandits ont été tués dans le crime de Daya, et que trois d'entre eux seulement vont expier. Leurs complices sont dans la foule des indigènes, on ne les connaît pas; on en soupçonne certains et c'est d'eux qu'il faut se garder. Les précautions prises par le parquet sont absolument justifiées par l'opération longue et délicate du transfert des prisonniers... »

UNE ESCORTE DE 300 HOMMES

La conduite des condamnés de Sidi-bel-Abbès à Bossuet a revêtu le caractère d'une véritable démonstration militaire. Ce fut un spectacle inoubliable, unique, qui n'a jamais été vu par les témoins professionnels des exécutions capitales. Deux cents hommes de la légion étrangère, un escadron de troupes légères, un peloton de tirailleurs, plusieurs gendarmes commandés par un administrateur de la commune mixte et les trois bandits, tous les gardes forestiers disponibles, sont mobilisés pour accompagner les trois condamnés...

« Quand le train ordinaire venant d'Alger entre en gare de Belabre, un accroc se produit, les wagons dans lesquels prennent place les trois compagnies de la légion étrangère, un wagon de troupes légères, un wagon à condamnés et aux gendarmes; un autre wagon à l'exécuteur et à ses aides; enfin un fourgon contient les bois de justice... »

LES CONDAMNÉS

Voici Cheikh ou Cheik, celui qui sera exécuté le premier. Ses yeux noirs mobiles éclairant sa face sombre vont et viennent, défiant le regard de la foule et le visage d'une indication qui confirme ses intentions. Voici Mohamed ben Sifman, le redoutable brigand qui, outre le crime de Daya tempa dans quantité de meurtres. Ce n'est plus le cynique griné dont l'insolence indignait les membres de la cour criminelle... »

« Voici encore Nour Bouchta, qui donnera terriblement du fil à retordre au bourreau si l'on s'en rapporte à ses preuves d'énergie et de force. Nour Bouchta est un paillard depuis son départ de la prison. La figure trouée par la petite vérole, les dents abouissantes de fauve que découvre un continu rictus, Nour Bouchta profère sans arrêt de terribles imprécations chaque fois qu'un claqueur ou un gendarme le met en présence de la foule... »

« A onze heures du matin, le train entre en gare de Magenta. Le clairon sonne. Les légionnaires se rangent le long de la voie et les trois condamnés sont enfermés provisoirement dans un wagon de troupes légères, tandis que se organise le convoi qui gagnera Bossuet par la route. L'étape est de 17 kilomètres et dura quatre heures. Sous la surveillance du bourreau, on opère le transbordement de la guillotine sur une charrette et, tandis que la colonne prend des dispositions pour se garantir contre un coup de main, les condamnés sont hissés devant la gare dans une seconde charrette sur laquelle prennent également place huit gendarmes... »

LES IMPRECATIONS DE NOUR BOUCHTA

A ce moment se produit une scène d'un tragique intense. S'adressant à la foule énorme qui fait cercle autour de la charrette, tenue à distance respectueuse par un cordon de troupes, Nour Bouchta, le plus grand des trois, lève vers le ciel ses mains enchaînées et harangue le public d'une voix forte. Pendant un quart d'heure, il parle en arabe, s'adressant à tout aux Européens et à ses coreligionnaires. Aux premiers, il dit :

« Je me précipite, présentant le malheur et tomba défilant devant les deux cadavres en poussant un cri d'horreur. Le père respirait encore; il lui souleva la tête mais les yeux étaient disséminés que la mort était proche. Quant à la mère, sa raie cadavérique allaitait au pauvre enfant toute l'imensité de son malheur. Le sang s'échappait à flots de ses blessures et, détal affreux, son corsage commençait à se consumer, enflammé par la poudre... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

« Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 13. La durée des trois exécutions a été de six minutes. La foule, qui y assistait, a été parfaitement calme et recueillie. Les indigènes étaient peu nombreux. Les corps ont été transportés au cimetière du marabout de Sidi-Marakach, à une heure de Bossuet... »

« Les trois condamnés ont été rapidement enterrés. Il se précipita, présentant le malheur et tomba défilant devant les deux cadavres en poussant un cri d'horreur. Le père respirait encore; il lui souleva la tête mais les yeux étaient disséminés que la mort était proche. Quant à la mère, sa raie cadavérique allaitait au pauvre enfant toute l'imensité de son malheur. Le sang s'échappait à flots de ses blessures et, détal affreux, son corsage commençait à se consumer, enflammé par la poudre... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

« Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 13. La durée des trois exécutions a été de six minutes. La foule, qui y assistait, a été parfaitement calme et recueillie. Les indigènes étaient peu nombreux. Les corps ont été transportés au cimetière du marabout de Sidi-Marakach, à une heure de Bossuet... »

« Les trois condamnés ont été rapidement enterrés. Il se précipita, présentant le malheur et tomba défilant devant les deux cadavres en poussant un cri d'horreur. Le père respirait encore; il lui souleva la tête mais les yeux étaient disséminés que la mort était proche. Quant à la mère, sa raie cadavérique allaitait au pauvre enfant toute l'imensité de son malheur. Le sang s'échappait à flots de ses blessures et, détal affreux, son corsage commençait à se consumer, enflammé par la poudre... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

A NCEUX-LES MINES

Un mineur poignarde sa femme, puis la pend

Dimanche dans la soirée, un terrible drame de ménage s'est déroulé à Nceaux, où il fut actuellement l'objet de toutes les conversations...

TRAGIQUE DISCUSSION

David Dehaine, âgé de 30 ans, ouvrier mineur, était arrivé dans un estaminet voisin de sa demeure, lorsqu'on l'informa que sa femme était en état d'ivresse...

« Il retourna immédiatement chez lui. Une discussion s'éleva à la suite des reproches que fit Dehaine à son épouse. Devenu furieux, il s'arma d'un couteau et, aveuglé par la colère il fr... »

APRES LE COUTEAU, LA CORDE

Impossible devant le corps ensanglanté de sa victime, Dehaine passa une corde autour du cou de la malheureuse et la pendit à un clou du plafond. Fort étonné, le capitaine Taulé commandant la colonne, se concerta rapidement. Il est une heure de l'après-midi. Un appel de clairon retentit et la colonne s'ébranle dans l'ordre suivant : en tête, un rideau de gendarmes, dirigés par les caïds aux manœuvres; puis, une compagnie montée de la légion étrangère, une demi-compagnie de légion et la charrette portant les bois de justice; enfin les voitures dans lesquelles ont pris place l'exécuteur et ses aides, le procureur de la République, les membres de la presse; sur les flancs, les gardes forestiers à cheval et, fermant la marche, une demi-compagnie de la légion...

TRAGIQUE ETAPÉ

Il faut mettre un terme à cette scène angoissante. Le procureur et le capitaine Taulé commandant la colonne, se concerta rapidement. Il est une heure de l'après-midi. Un appel de clairon retentit et la colonne s'ébranle dans l'ordre suivant : en tête, un rideau de gendarmes, dirigés par les caïds aux manœuvres; puis, une compagnie montée de la légion étrangère, une demi-compagnie de légion et la charrette portant les bois de justice; enfin les voitures dans lesquelles ont pris place l'exécuteur et ses aides, le procureur de la République, les membres de la presse; sur les flancs, les gardes forestiers à cheval et, fermant la marche, une demi-compagnie de la légion...

DESCENTE DU PARQUET

Le meurtrier, après avoir subi un premier interrogatoire a été roué au violon pour y passer la nuit. Le parquet avisé est descendu lundi matin sur les lieux. M. le juge d'instruction Roset a interrogé la victime et délivré un mandat d'arrêt contre le meurtrier qui fut conduit dans la journée à la prison de Béthune...

A PRÉMESQUES

Le couteau du satyre

Une femme est assaillie sur la route par un individu qui lui porte deux coups de couteau après avoir tenté d'abuser d'elle. Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie de la route d'Hooplaines à arrêté sur le territoire de Prémesses, un nommé Louis Minna, 22 ans, ouvrier agricole chez M. Conia, cultivateur...

« Hier matin, la gendarmerie de la route d'Hooplaines à arrêté sur le territoire de Prémesses, un nommé Louis Minna, 22 ans, ouvrier agricole chez M. Conia, cultivateur. Cet individu est prévenu d'avoir, la veille, vers 8 heures et demie du soir, assailli une dame Stienne Klinkemalle, âgée de 42 ans, demeurant à Capinghem, et de lui avoir porté deux coups de couteau après avoir tenté d'abuser d'elle sous menaces de mort... »

A BRUAY-SUR-ESCAUT

Un ouvrier broyé dans un engrenage

L'ouvrier Pellegriin Emile, âgé de 35 ans environ, était occupé aux fours à coke de la fosse Thiers quand on l'entendit pousser un cri déchirant. Il venait d'être happé par un engrenage. Quand ses camarades, terrifiés, le retirèrent de l'horrible étau, le corps du malheureux n'était plus qu'une bouillie sanglante affreusement déformée. Il fallut le mettre aussitôt dans un cercueil afin de pouvoir transporter jusqu'au domicile de l'infortuné, à Fresnes, rue Bonne-Part, les dbris informes de cette victime du travail...

A LAMBRES

Un Cultivateur écrasé par un train

Le corps d'un jeune homme de vingt ans est trouvé horriblement mutilé sur la voie ferrée. Hier lundi, vers 5 heures du matin, le mécanicien d'un train de marchandises venant de Douai rentra au passage de niveau aux Lambres, un corps humain gisait sur la voie. On suppose que le jeune homme qui passait pour faible d'esprit se dirigeait vers Douai et voulut gagner la maison de son beau frère, située près du passage à niveau. Pour ce faire, il aurait traversé la haie de clôture et aurait passé sur la voie. La il se serait heurté au fil de fer utilisé pour la manœuvre des disques et s'en serait inanimé sur la voie. Cette hypothèse peut être soutenue. Il est d'ailleurs impossible de la contrôler...

LA TYPHOÏDE A ST-BRIEUC

Il y a à près de 200 cas. Saint-Brieuc, 28 juin. — D'après un télégramme envoyé au sous-secrétaire d'Etat à la guerre par le médecin inspecteur général Vallard, le nombre des malades militaires en traitement à l'hôpital pour typhoïde est de 83; le nombre des malades civils également en traitement à l'hôpital est de 108. Huit religieuses de l'hôpital sont atteintes de la maladie. Le médecin inspecteur Vallard a conféré aujourd'hui avec un délégué envoyé par le ministère de l'intérieur et avec les médecins civils de Saint-Brieuc. Dix nouveaux infirmiers ont été envoyés par le ministère de la guerre. L'installation d'un hôpital provisoire supplémentaire dans l'ancien grand séminaire sera terminée demain...

A LA CHAMBRE

Le monopole du pavillon Le tarif des douanes

La discussion sur le monopole du pavillon est ajournée jusqu'après l'arbitrage de la greve des inscrits

Paris, 28 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Henri BRISSON. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à suspendre dans certaines circonstances exceptionnelles le monopole du pavillon entre la France et l'Algérie, la Tunisie et la Corse...

« M. ALFRED PICARD, ministre de la marine, fait connaître les termes de l'accord intervenu à Marseille, en sa présence, entre les armateurs et les inscrits maritimes... M. TROUIN insiste pour que la Chambre prenne des mesures de nature à empêcher le retour des incidents qui, par trois fois déjà, se sont produits pour le plus grand préjudice des intérêts de l'Algérie, de la Corse et de la France... »

« M. CRUPPI, ministre du commerce. — La situation doit être réglée, et un régime de stabilité économique, commerciale et industrielle soit définitivement établi. Mais le gouvernement estime que le débat ne peut se continuer aujourd'hui même, alors que l'arbitre est à peine saisi des propositions des parties... M. COLIN demande que le débat soit remis à une date ferme, par exemple au jeudi 8 juillet. La discussion est ajournée à moins levée... »

LE TARIF DES DOUANES

Paris, 28 juin. — La Chambre reprend la discussion du tarif des douanes. M. SIEGFRIED déclare qu'il n'est ni protectionniste exagéré, ni libre échangiste; comme M. Thiery, il est échangiste. Les droits proposés pour la métallurgie lui paraissent excessifs. Il voudrait que, dans notre régime douanier, les matières premières soient exemptées de droits...

« L'orateur fait une vive critique de l'impôt sur le revenu. La gauche et l'extrême gauche protestent. M. MOREL, rapporteur, expose les idées générales qui ont inspiré le projet de la commission. Le projet est basé sur les intérêts généraux du pays; il favorisera les intérêts industriels et agricoles. Il se félicite qu'il ait été bien accueilli par le pays; il est heureux que la Chambre ait enfin abordé ce grand problème économique, social et politique. Les points de son rapport et dit qu'il est né des produits nouveaux qu'il faut taxer, alors que l'on détaxe les produits anciens... »

« La Commission n'a eu d'autre but que d'établir des droits compensateurs pour que la production française puisse lutter à armes égales sur le marché national, contre la concurrence étrangère. Le bilan de nos échanges accuse une augmentation considérable de l'exportation de nos produits fabriqués. On a reproché à notre politique douanière d'avoir eu pour conséquence l'augmentation des produits de première nécessité. Cela n'est pas exact... M. Morel montre que le prix des produits alimentaires a baissé dans d'importantes proportions... L'orateur dit que les tarifs de 1892 ont sauvé l'agriculture d'une ruine imminente et développé notre industrie... Il s'agit de savoir si des circonstances ne se sont pas produites qui commandent d'opérer la révision. (Applaudissements). La séance est levée à 7 heures et renvoyée à mardi matin, à neuf heures... »

LES MAIRES D'ITALIE ET LES VÉTÉRANS REÇUS A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS

Paris, 28 juin. — Le Conseil municipal avait organisé aujourd'hui une grande réception en commémoration du cinquantième anniversaire de la campagne d'Italie. Il y avait convié le comte Gallina, ambassadeur d'Italie, à Paris; M. Nathan, syndic de Rome; le marquis de Passano, syndic de Gènes; les syndics de Milan, Turin, Pérouse et Gênes, ainsi que les vétérans de la campagne d'Italie et les membres marquants de la colonie italienne... Tous les conseillers municipaux sont réunis en habit avec leurs insignes. M. Clausse, président du conseil municipal, est au hérau, assisté du préfet de la Seine et du préfet de police... En bas de la tribune, des fauteuils aux armes de la Ville ont été disposés pour l'ambassadeur d'Italie, les syndics des municipalités, M. Nathan, président de la Ligue franco-italienne, etc. Les tribunes sont occupées par les vétérans aux poitrines décorées de nombreuses médailles... Les conseillers municipaux saluent l'entrée des Italiens par des applaudissements et le cri de « Vive l'Italie ! »... M. Clausse après avoir déclaré la séance ouverte, prononce un discours très applaudi dont voici la péroraison : « Au nom de Paris, je salue M. le maire de Rome, l'antique Capitale, toujours vivante au fond de ses tombeaux; MM. les maires et adjoints de Milan, de Gènes, de Turin, de Pérouse, de Coni... Paris, sur interprète de la France entière, participe à vos joies, et vous avez pu constater, à l'accueil de nos compatriotes, que les passions qui nous unissent sont plus fortes que les haines qui nous séparent. C'est par la que nous donnerons à notre loyale entente la haute valeur morale qui l'ennoblit et la consacrerait pour les temps... »

LA TYPHOÏDE A ST-BRIEUC

Il y a à près de 200 cas. Saint-Brieuc, 28 juin. — D'après un télégramme envoyé au sous-secrétaire d'Etat à la guerre par le médecin inspecteur général Vallard, le nombre des malades militaires en traitement à l'hôpital pour typhoïde est de 83; le nombre des malades civils également en traitement à l'hôpital est de 108. Huit religieuses de l'hôpital sont atteintes de la maladie. Le médecin inspecteur Vallard a conféré aujourd'hui avec un délégué envoyé par le ministère de l'intérieur et avec les médecins civils de Saint-Brieuc. Dix nouveaux infirmiers ont été envoyés par le ministère de la guerre. L'installation d'un hôpital provisoire supplémentaire dans l'ancien grand séminaire sera terminée demain...

« Hier lundi, vers 5 heures du matin, le mécanicien d'un train de marchandises venant de Douai rentra au passage de niveau aux Lambres, un corps humain gisait sur la voie. On suppose que le jeune homme qui passait pour faible d'esprit se dirigeait vers Douai et voulut gagner la maison de son beau frère, située près du passage à niveau. Pour ce faire, il aurait traversé la haie de clôture et aurait passé sur la voie. La il se serait heurté au fil de fer utilisé pour la manœuvre des disques et s'en serait inanimé sur la voie. Cette hypothèse peut être soutenue. Il est d'ailleurs impossible de la contrôler... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

« Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 13. La durée des trois exécutions a été de six minutes. La foule, qui y assistait, a été parfaitement calme et recueillie. Les indigènes étaient peu nombreux. Les corps ont été transportés au cimetière du marabout de Sidi-Marakach, à une heure de Bossuet... »

« Les trois condamnés ont été rapidement enterrés. Il se précipita, présentant le malheur et tomba défilant devant les deux cadavres en poussant un cri d'horreur. Le père respirait encore; il lui souleva la tête mais les yeux étaient disséminés que la mort était proche. Quant à la mère, sa raie cadavérique allaitait au pauvre enfant toute l'imensité de son malheur. Le sang s'échappait à flots de ses blessures et, détal affreux, son corsage commençait à se consumer, enflammé par la poudre... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

« Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 13. La durée des trois exécutions a été de six minutes. La foule, qui y assistait, a été parfaitement calme et recueillie. Les indigènes étaient peu nombreux. Les corps ont été transportés au cimetière du marabout de Sidi-Marakach, à une heure de Bossuet... »

« Les trois condamnés ont été rapidement enterrés. Il se précipita, présentant le malheur et tomba défilant devant les deux cadavres en poussant un cri d'horreur. Le père respirait encore; il lui souleva la tête mais les yeux étaient disséminés que la mort était proche. Quant à la mère, sa raie cadavérique allaitait au pauvre enfant toute l'imensité de son malheur. Le sang s'échappait à flots de ses blessures et, détal affreux, son corsage commençait à se consumer, enflammé par la poudre... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

« Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 13. La durée des trois exécutions a été de six minutes. La foule, qui y assistait, a été parfaitement calme et recueillie. Les indigènes étaient peu nombreux. Les corps ont été transportés au cimetière du marabout de Sidi-Marakach, à une heure de Bossuet... »

« Les trois condamnés ont été rapidement enterrés. Il se précipita, présentant le malheur et tomba défilant devant les deux cadavres en poussant un cri d'horreur. Le père respirait encore; il lui souleva la tête mais les yeux étaient disséminés que la mort était proche. Quant à la mère, sa raie cadavérique allaitait au pauvre enfant toute l'imensité de son malheur. Le sang s'échappait à flots de ses blessures et, détal affreux, son corsage commençait à se consumer, enflammé par la poudre... »

« Arrivé près de la guillotine, Bouchta regarde le panier et les cataplasmes. Puis il lève le regard vers le couperet. Couché sur la bascule, il résiste et prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu... »

« Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 13. La durée des trois exécutions a été de six minutes. La foule, qui y assistait, a été parfaitement calme et recueillie. Les indigènes étaient peu nombreux. Les corps ont été transportés au cimetière du marabout de Sidi-Marakach, à une heure de Bossuet... »